

rieures à un minimum garanti et qui augmenteraient en proportion de la population et du revenu national brut per capita. Le montant des subventions proposées est d'environ 50 p. 100 plus élevé que les recettes provinciales sous l'empire des accords fiscaux de guerre.

Les propositions à l'égard des placements publics exposent une expansion considérable du programme fédéral en vue de la mise en valeur des ressources naturelles, de leur conservation et de travaux publics, ainsi qu'une forte augmentation de l'assistance du Dominion aux services provinciaux et aux entreprises de construction soit au moyen d'une participation conjointe soit par des subventions. On souligne particulièrement et on encourage d'une façon tangible la conception préalable des travaux et, en autant que possible, la distribution des dépenses en placements publics afin d'aider à stabiliser l'emploi et à contre-balancer les fluctuations du cycle des affaires.

Les propositions sur la sécurité sociale sont parmi les plus vastes qui aient été faites dans tout pays. Les allocations familiales étaient déjà en vigueur en 1945. Le Dominion propose en outre de verser une pension de vieillesse de \$30 par mois à toute personne âgée de 70 ans et plus, sans examen de ses ressources; de fournir la moitié de l'assistance, d'administration provinciale, en faveur des vieillards, moyennant un examen des ressources pour les personnes âgées de 65 à 69 ans; de faire des allocations aux gouvernements provinciaux en faveur de l'hygiène préventive en général et de la prévention et de la guérison de la tuberculose, des maladies mentales, des maladies vénériennes et autres maladies déterminées; de payer environ 60 p. 100 des frais du projet d'assurance-maladie administré par les provinces; de faire des prêts à intérêt peu élevé pour la construction d'hôpitaux; de venir en aide à tous les chômeurs aptes au travail et désirant travailler et non protégés par l'assurance-chômage, en fournissant environ 85 p. 100 des prestations d'assurance-chômage; de pourvoir et d'aider à l'établissement de services de formation professionnelle, qui grandissent beaucoup, et autres services de rétablissement afin d'améliorer les aptitudes au travail.

La conférence entre le Dominion et les provinces en août s'est ajournée après une discussion de cinq jours pour considérer les propositions et toutes contre-propositions ou modifications. Un comité de coordination sous la présidence du premier ministre du Canada, comprenant trois ministres fédéraux et les neuf premiers ministres provinciaux, a été établi et, par la suite, a tenu trois réunions à huis clos du 26 novembre au 30 novembre 1945, du 28 janvier au 1er février, 1946 et les 25 et 26 avril 1946. Un comité économique, formé surtout de représentants techniques des différents gouvernements, a également été établi et a tenu une réunion de trois semaines en décembre 1945 et janvier 1946 pour échanger des renseignements et développer et clarifier les propositions. Le comité économique, de par ses attributions, n'a pas fait de rapport collectif, mais ses membres ont fait rapport à leurs gouvernements respectifs. Le comité de coordination a fait rapport à une session plénière de la conférence entre le Dominion et les provinces le 29 avril 1946.

Le Dominion a formulé un certain nombre de modifications de ses propositions originales à la lumière des discussions du comité de coordination.\* Les plus importantes ont été une augmentation de la subvention annuelle minimum garantie de \$12 par tête à \$15; une disposition facultative concernant les droits successoraux qui permettrait à toute province qui le désire de continuer à percevoir les droits de

\* Ces propositions sont étudiées plus au long au chapitre XXVIII sur la Reconstruction d'après-guerre.